

|  |
| --- |
| Avis n° 1/2021 |

**Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques**

**ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

1. Le 20 novembre 2020, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a déposé auprès du Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d’adhésion à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques (ci-après dénommé “Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne”), adopté à Genève le 20 mai 2015.
2. Conformément à la règle 4.1) du règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques (ci-après dénommé “règlement d’exécution commun”), le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a notifié le nom et les coordonnées de son administration compétente aux fins des procédures prévues par l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne :

Département de la propriété intellectuelle

Ministère des sciences et des technologies

Nahaidyao Road

Chanthabouly District

P.O.Box 2279

Vientiane

République démocratique populaire lao

Tél. : (856) 21 213 470 ext. 154

Mél. : [dip.laopdr@gmail.com](mailto:dip.laopdr@gmail.com)

Site Web : [https://dip.gov.la](https://dip.gov.la/?lang=en)

1. Conformément à la règle 4.3) du règlement d’exécution commun, l’administration compétente visée au paragraphe 2 communiquera les informations relatives aux procédures applicables sur son territoire concernant la contestation et l’application des droits sur les appellations d’origine et les indications géographiques. Ces informations seront publiées à l’adresse <https://www.wipo.int/lisbon/fr/applicable_procedures.html>.
2. L’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne entrera en vigueur à l’égard de la République démocratique populaire lao le 20 février 2021.

Le 12 janvier 2021